



La maladie d'Aujeszky

LE VIRUS ET SA TRANSMISSION

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale très contagieuse provoquée par l'Herpèsvirus porcin 1 (Pseudorabies virus, **suid herpes virus type1**) qui affecte principalement les **suidés (domestiques et sauvages)**. Une fois infectés, ceux-ci restent porteurs du virus à vie et peuvent le réexcréter. On parle d'hôte réservoir.

D'autres espèces (notamment les chiens, chats et ruminants) peuvent également être infectées par ce virus et développer la maladie, mais ne sont pas à même de la transmettre. On parle alors d'hôte cul-de-sac.

Le virus n'est pas transmissible à l'homme.

Un suidé infecté excrète le virus dans sa salive et dans ses sécrétions nasales et génitales. Le lait, les cadavres, les abats et la viande de suidés contaminés représentent également des sources de matières virulentes. La transmission du virus aux autres suidés a lieu de façon aéro-gène ou par saillie.

La contamination des autres espèces peut se faire par voie aéro-gène (contact rapproché avec un porc ou un sanglier infecté), par l'intermédiaire de matériel contaminé, ou par contact avec de la viande de porc contaminée ou des cadavres de sangliers contaminés.

LES SYMPTOMES

Chez les suidés, les symptômes observés sont très variables. Perte d'appétit, fièvre, troubles de la reproduction chez les porcs reproducteurs (avortement, infertilité, ...), troubles respiratoires chez les reproducteurs et les charcutiers, retards de croissance chez ces derniers, symptômes nerveux chez les porcelets (tremblements, convulsions, démarche titubante, ...) sont les principaux symptômes.



Le taux de mortalité est variable : de 100% de mortalité chez les porcelets de moins de 2 semaines à moins de 2% de mortalité dans une population adulte. Cependant, tout animal guéri reste porteur du virus et peut le réexcréter ultérieurement.

Chez les autres espèces, les symptômes sont également variables : on observe notamment des troubles nerveux, du

prurit automutilant. L'évolution est rapide (48 à 72 heures) et l'issue est fatale.

LA LUTTE CONTRE LA MALADIE

Il n'existe **pas de traitement spécifique**.

Un vaccin existe contre cette maladie. Il a d'ailleurs permis, avec les mesures d'hygiène mises en place, d'éradiquer la maladie en France dans les années 80. Aujourd'hui, **il est interdit pour éviter d'interférer avec les tests de dépistage.**

La maladie d'Aujeszky est une maladie réglementée (rang I) faisant l'objet de mesures de police sanitaire. En cas de suspicion, une enquête et des prélèvements sont réalisés. En cas de confirmation, les porcs du cheptel foyers sont abattus ainsi que tous les issus de l'élevage, un vide sanitaire est réalisé après des opérations de nettoyage/désinfection et les cheptels alentours sont dépistés.

SURVEILLANCE ET PREVENTION DE LA MALADIE

La France est indemne de maladie d'Aujeszky. Toutefois, **la maladie circule chez les sangliers sauvages.**

C'est pour cette raison que des mesures de **prévention des contacts des porcs élevés en plein air vis-à-vis des sangliers** doivent être mises en places (clôtures efficaces définies par Instruction technique 15/05/2019).

La prévention passe également par la mise en place des **mesures de biosécurité.**

Enfin, outre la surveillance événementielle de la maladie (déclaration à son vétérinaire sanitaire et aux autorités compétentes dès suspicion de la maladie), une **surveillance par des dépistages sérologiques annuels dans les élevages de reproducteurs et dans les élevages plein air est organisée.**

Chez les sélectionneurs, multiplicateurs, vendeurs de reproducteurs, 15 reproducteurs doivent être analysés tous les trimestres. Chez les naisseurs détenant des porcs plein air, 15 reproducteurs sont prélevés tous les ans et chez les engraisseurs, post-sevreurs détenant des porcs plein air, 20 porcs charcutiers